

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 1 | LAC BLOUIN ET CENTRE-VILLE

Compte rendu

Séance du 19 août 2026 à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Val-d'Or

PRÉSENCES :

M. Dave Tremblay, conseiller municipal du district 1 et président du conseil de quartier

Mme Josée Béliveau, conseillère de quartier

M. René Boutin, conseiller de quartier

Mme Élisabeth Dallaire, conseillère de quartier

M. Marc Gingras, conseiller de quartier

ABSENTS :

Mme Marie-Ève Dufour, conseillère de quartier

INVITÉS :

M. Serge Allard, maire (arrivée à 19 h 08)

ASSISTANCE : 5 personnes

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Dave Tremblay, président du conseil de quartier, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 03. Il souhaite la bienvenue à tous ses conseillers et conseillères, ainsi qu'aux citoyens présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Marc Gingras, appuyé par, Mme Élisabeth Dallaire de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BCV2026-08-01

3. Lecture, suivis et adoption du compte rendu du 8 avril 2026

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. Tremblay. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par M. Marc Gingras, appuyé par Mme Élisabeth Dallaire, d'adopter tel quel le compte rendu de la rencontre du 8 avril 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BVC2026-08-02



Suivis :

- a. **Réfection de la piste cyclable – Domaine des Eskers :** À la suite de problèmes de sécurité constatés sur la piste cyclable du Domaine des Eskers, des travaux ont été réalisés aux endroits les plus détériorés. Une partie de la couche d'asphalte a été retirée et remplacée par du gravier de type poussière de roche, comme celui utilisé entre le parc Kanous et la plage. La piste est maintenant plus large et la surface a été compactée afin d'offrir une circulation plus sécuritaire. Bien que certains citoyens auraient préféré une réfection complète en asphalte, les coûts associés à une telle intervention auraient été très élevés. Une réfection plus importante pourrait éventuellement être envisagée dans le cadre d'un futur plan triennal. Pour le moment, les travaux réalisés constituent une amélioration par rapport à l'état antérieur de la piste.
Une question est soulevée quant à la possibilité de circuler en trottinette ou en patins à roulettes sur cette nouvelle surface. Il est précisé que la surface convient notamment à la circulation en trottinette.
- b. **Projets participatifs :** Ce point est à l'ordre du jour.
- c. **Vitesse de circulation sur la 397 :** Comme mentionné lors de la précédente rencontre, le conseil municipal adressera une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin qu'un examen de la vitesse de circulation soit effectué sur le tronçon de la route 397 situé entre le secteur Val-du-Repos et le boulevard Jean-Jacques-Cossette, notamment en raison des enjeux de sécurité soulevés. Il est toutefois précisé que le traitement de cette demande pourrait prendre un certain temps, puisque le MTMD doit prioriser ses nombreux dossiers en fonction de ses ressources et de ses priorités d'intervention.
- d. **Halloween – Stationnement et sécurité :** La situation concernant le stationnement et la sécurité lors de l'Halloween a été abordée. Le Bourg de l'Esmeralda pourrait notamment être mise à contribution pour le stationnement des visiteurs, puisqu'elle ne compte aucune résidence d'un côté comme de l'autre. Cette option permettrait d'améliorer la sécurité des enfants tout en facilitant la circulation des visiteurs dans le secteur.
Madame Marie-Ève Dufour, qui administre le groupe Facebook du quartier des Eskers, avait déjà soulevé la question auprès des résidents. Certains d'entre eux se sont montrés intéressés à faire du bénévolat afin de contribuer à améliorer la situation. Par ailleurs, le président informe les membres qu'un comité de sécurité sera formé et qu'une première rencontre est prévue en septembre afin de planifier les interventions.
- e. **Projet de parc régional – Pit des Eskers :** Initialement, il avait été proposé d'avoir une patinoire, mais ce projet avait été abandonné.
- f. **Budget vandalisme 2025 – Réparations :** Une question avait été soulevée concernant le budget alloué au vandalisme. En fait, un montant d'environ 120 000 \$ est prévu annuellement pour les parcs, les espaces verts, les bâtiments et les ruelles, notamment pour faire face aux réparations qui pourraient être nécessaires en cas de vandalisme. Il est précisé que ce montant constitue une enveloppe budgétaire qui n'est généralement pas utilisée en totalité. Les dépenses liées aux

réparations sont plutôt comptabilisées dans le budget d'entretien et non spécifiquement sous un poste consacré au vandalisme.

Considérant le faible nombre de cas de vandalisme, les membres s'interrogent sur la pertinence de maintenir une enveloppe budgétaire distincte à cette fin.

- 4. Élection – un poste vacant :** Un poste de conseiller de quartier est actuellement vacant au sein du conseil. Le président invite les personnes présentes à manifester leur intérêt pour occuper le poste.

M. Martin Catudal, présent dans l'assemblée, manifeste son intérêt. Toutefois, puisqu'il est employé par la Ville de Val-d'Or, une vérification sera effectuée afin de déterminer s'il peut occuper ce poste.

Le président demande si une autre personne souhaite poser sa candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

- 5. Idée de projet participatif : parc Blouin :** Une citoyenne avait contacté le président pour lui demander l'installation d'une toile d'ombrage triangulaire au parc Blouin, notamment pour répondre aux besoins des nombreuses garderies qui fréquentent le parc. Une vérification sera faite quant à la faisabilité du projet et à la possibilité de le réaliser dans le cadre du budget de 2 500 \$ du conseil de quartier. Les membres soulignent toutefois que si une telle installation est requise selon les normes, elle devrait plutôt être prise en charge par la Ville et son Service sports et plein air.

Un conseiller demande également s'il serait possible d'installer deux buts de soccer dans le grand espace vert de Val-des-Bois, près du parc Lion. Une vérification sera effectuée.

6. Varia

Aucune intervention.

7. Questions du public

- a. Dénéigement – rue Thérèse-Lacroix :** Une résidente signale que la neige est systématiquement poussée vers son terrain lors du déneigement, ce qui forme un important banc de neige et l'empêche de sortir de sa cour durant la journée. Elle mentionne également des dommages récurrents à la pelouse. Un suivi sera effectué auprès de l'entrepreneur en déneigement.
- b. Oasis – Réparation de la rue devant l'établissement :** La rue est en mauvais état, ce qui nuit notamment aux déplacements des piétons, des personnes en fauteuil roulant et des proches aidants. Un suivi sera effectué.
- c. Rue Pilote – Réfection :** Un tronçon de la rue Pilote n'a pas été inclus dans les travaux d'asphaltage réalisés dans le secteur. La possibilité de réaliser les travaux sera réévaluée lors de la révision du plan triennal, en septembre.
- d. Parc Kanous – Émondage des arbres secs :** Des bouleaux présentant des signes de dépérissement sont signalés à proximité des modules de jeux. Une vérification de l'état des arbres et des besoins d'émondage sera effectuée.
- e. Pancartes de rue – rue du Cap :** L'état des pancartes de rue est signalé. Une vérification sera effectuée quant à leur remplacement.



CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 1 | LAC BLOUIN ET CENTRE-VILLE – 19 AOÛT 2026

- f. **Pancartes de stop – rue des Pionniers** : Des branches obstruent partiellement la visibilité d'une pancarte de stop et empiètent sur le trottoir. Un suivi sera effectué pour faire dégager les branches.

8. Date de la prochaine séance

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 21 octobre 2026 à 19 h à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville de Val-d'Or.

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josée Béliveau appuyé par M. Marc Gingras, de lever la séance. Il est 19 h 44.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BCV2026-08-03

Chantal Gagnard
Secrétaire d'assemblée